

## Dénomination sous traitance ou autre????

Par gteams, le 26/02/2012 à 17:24

Bonjour,

Je suis plombier sur Marseille et viens de créer un site de dépannage plomberie.

Les clients téléphonent a mon numéro et je distribue le travail a des plombiers de ma connaissance. C'est eux qui facturent en me reversant une commission au passage.

## Mes questions sont :

- comment je dois définir cette prestation, pour la facturation que je fais a ces plombier. Est ce de la sous traitance, rapporteur d'affaire etc......
- qu'elle est la définittion la plus interressante et la moins contraignante juridiquement.